

REUNION PUBLIQUE DU 25 OCTOBRE 2004

Présidence de M. Jean-Claude MEURENS, Président.

MM. FANIEL et GABRIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et M^{me} la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 10.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, je déclare la réunion ouverte.

Avant de passer la parole aux chefs de groupe, je tiens à excuser l'arrivée tardive de M. le Gouverneur. Monsieur GENET, avez-vous des excuses ?

M. GENET.- M. MERCENIER sera en retard.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Pour le groupe PS, Monsieur le Président, M. DEMOLIN et M^{me} MAQUET arriveront en retard.

M. LE PRESIDENT.- Madame CHEVALIER ?

M^{me} CHEVALIER.- M. Jean-François BOURLET sera en retard.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Quelques arrivées tardives, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2004.

(M. FANIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2004).

Comme d'habitude, l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

II.- Discussion et/ou vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du conseil provincial

Document 04-05/43 : Nouvelle comptabilité provinciale – Bilan de départ, inventaire, valorisation et dérogations à l'arrêté ministériel du 15 février 2001

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point complémentaire à l'ordre du jour : document 04-05/43. Ce document a été examiné par la septième commission qui s'est réunie ce jour avant notre séance. J'invite le rapporteur, M. COLLETTE, à nous en faire connaître les conclusions.

M. COLLETTE, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre septième réunion s'est réunie ce 25 octobre 2004, à 14 heures, sous la présidence de M. FERNANDEZ et en présence de M. le Député permanent GERARD.

Elle a examiné le point 04-05/43 : Nouvelle comptabilité provinciale – Bilan de départ, inventaire, valorisation et dérogations à l'arrêté ministériel du 15 février 2001 portant exécution des articles 18 et 21 § 1^{er} de l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale.

M. le Président explicite quelque peu la portée des règles d'évaluation, de valorisation et d'amortissement et M. le Député permanent nous rappelle que M. VIERA et COMERE, tous deux réviseurs d'entreprises, nous ont expliqué la portée de la nouvelle comptabilité provinciale lors de notre réunion du 11 octobre dernier.

M. le Président ouvre la discussion et comme ce point ne fait l'objet d'aucune question, ni de remarque, ni d'observation, il clôt la discussion et propose que l'on passe au vote.

C'est ainsi, chers Collègues, Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, que votre septième commission vous propose, par 10 pour et 4 abstentions, d'adopter le projet de résolution annexé au rapport de la Députation permanente et relatif à la nouvelle comptabilité provinciale – bilan de départ, inventaire, valorisation et dérogations à l'arrêté ministériel du 15 février 2001.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/44 : Association Liégeoise du Gaz – Modifications statutaires

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point complémentaire à l'ordre du jour : document 04-05/44. Ce dossier a été soumis à la première commission. J'invite le rapporteur, M. CREMER, à nous en faire connaître les conclusions.

M. CREMER, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, la première commission s'est réunie vendredi au sujet de l'Association Liégeoise du Gaz – Modifications statutaires.

Lors de cette commission, nous avons eu un rapide exposé par le Député rapporteur sur l'objet de ces modifications statutaires où l'ALG souhaite, à côté du secteur gaz, rassembler sous une seconde appellation l'ensemble des différentes parts dans les différentes sociétés afin de garantir certains revenus.

Après ce rapide échange de vue, il n'y a pas eu de question et la discussion a été clôturée directement. Le vote est de 10 voix pour et 1 abstention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/45 : Participation de la Province de Liège à la Société de droit commun « Société de gestion du Bois Saint-Jean » constituée sous la forme de Société anonyme

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point complémentaire à l'ordre du jour : document 04-05/45. Ce dossier a été soumis à la première commission. J'invite le rapporteur, M^{me} POULIT, à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} POULIT, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, voici le rapport de votre première commission qui s'est réunie ce vendredi.

M. le Député permanent Julien MESTREZ nous présente le projet de participation de la Province de Liège à la Société de droit commun « Société de gestion du Bois Saint-Jean » constituée sous la forme de société anonyme.

Un commissaire pose quelques questions.

Pourquoi ce dossier arrive en urgence en commission ?

Pourquoi avoir choisi une société anonyme et non pas une intercommunale ?

Y-a-t-il un plan financier ?

Qui va supporter l'éventuel déficit ?

L'ASBL « Pays de Liège » va-t-elle participer au projet ?

M. le Député répond aux questions notamment pourquoi pas une intercommunale ? Ce n'est pas la formule qui a été préconisée ; en plus, on demande la diminution des intercommunales et d'en créer une nouvelle aurait été provocateur.

Pourquoi l'urgence ? L'urgence est liée au projet sportif du basket. Pour octobre 2005, l'espace VIP devra être terminé.

En ce qui concerne le plan financier, il est trop tôt. Il faut d'abord mettre en place les organes de gestion et la charge des travaux n'intervient pas dans le plan financier.

Un autre commissaire pose quelques questions.

Quelles sont les garanties que ce projet soit complémentaire au Forum ? Quelle sera l'ampleur culturelle ? L'infrastructure sera-t-elle accessible au sportif non professionnel ? Y aura-t-il une école des jeunes de basket ? Avez-vous pensé à l'accessibilité par les transports en commun ?

M. le Député permanent répond aux questions notamment la question culturelle. L'occupation sera principalement sportive mais pas plus de deux tiers pour respecter l'obligation du décret de la Région wallonne. En perspective d'avenir, la formation des jeunes.

Une dernière question quant à l'utilisation de dix jours par an de l'infrastructure par la Province. M. le Député répond qu'il s'agira de dix grands événements pour la Province et donne comme exemple le championnat du monde de tennis de table.

Votre première commission vous propose, par 8 voix pour et 3 abstentions, de voter pour la participation de la Province de Liège à la Société de droit commun – société de gestion du Bois St-Jean constituée sous forme de société anonyme.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M. DRION, M. le Député MESTREZ. Monsieur le Député, je suppose que vous répondrez après les questions ?

M. MESTREZ, Député permanent.- Non, j'aurais voulu intervenir maintenant. Après le rapporteur et avant les interventions.

M. LE PRESIDENT.- Vous avez alors la parole, Monsieur le Député.

M. MESTREZ, Député permanent (à la tribune).- Je pense que cela mérite quand même un petit commentaire quand on a un projet aussi ambitieux pour notre Province.

Eurofête au Pays de Liège, Année Simenon, Tour d'Italie, Tour de France, mais aussi Meeting International d'Athlétisme de Naimette-Xhovémont, Jumping international de Liège, Fêtes de Wallonie, les exemples ne manquent pas, qui manifestent la volonté de la Province de Liège de promouvoir ou de soutenir des manifestations de haut niveau, et ce aussi bien de manière exceptionnelle que récurrente. Ces événements constituent une opportunité exceptionnelle de valoriser l'image de notre Province à l'extérieur, mais aussi de développer chez ses habitants un sentiment de fierté, d'appartenance, et de renforcer, dès lors, le lien citoyen. C'est dans cette volonté que s'inscrit le projet que votre Députation permanente vous présente aujourd'hui.

A travers un partenariat fort avec la Société de Leasing et de Financement, l'opportunité nous est offerte de participer à la mise en place d'un outil nouveau permettant l'organisation de manifestations sportives et culturelles de dimensions nationale et internationale.

La transformation du Country Hall du Sart Tilman en une salle permettant d'accueillir 5.500 spectateurs pour des manifestations sportives et 7500 spectateurs pour des manifestations culturelles, s'accompagnera de la construction d'une salle multisports de 1200 places. De plus, la création ultérieure de terrains pour la pratique du football rendra possible et naturelle le lien entre la pratique sportive de haut niveau et la formation des jeunes élites.

Certes, le projet n'est pas anodin. Outre la participation de 30.100 euros dans le capital de la société de gestion du site, notre Province s'engage au versement annuel d'une subvention de 750.000 euros durant 20 ans. Mais, il faut admettre qu'un outil de cette dimension, par les manifestations qu'il permettra d'organiser, tant dans le domaine sportif que culturel, concerne les habitants de toute notre Province et même au-delà. La localisation au Bois Saint-Jean est à cet égard adéquate.

Il est à remarquer, qu'en échange de notre participation, nous disposerons de la possibilité d'utiliser la grande salle 10 fois par an. Il nous revient également de désigner cinq représentants à l'assemblée générale, lesquels sont à désigner par référence à la clef d'Hondt.

Quant aux administrateurs, ils seront également répartis selon la clef d'Hondt. Le Conseil d'administration comportera quatre administrateurs proposés par notre Conseil.

Au nom de votre Députation permanente, je vous invite à soutenir ce projet porteur d'ambition pour notre Province.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député. M. DRION. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DRION (de son banc).- Je voudrais simplement dire et sans critique à l'égard du rapporteur - que je remercie pour la qualité de son rapport – que la conclusion du rapport n'est pas conforme aux conclusions du dossier qui nous est soumis et l'intervention de M. le Député permanent me conforte dans cette idée.

Est-ce qu'aujourd'hui, il nous est bien demandé d'adopter les statuts ? Et rien que cela ? J'aimerais bien savoir sur quoi nous votons ?

M. MESTREZ, Député permanent.- Pour moi, c'est le principe de la participation : 750.000 euros. C'est le principe de la participation, c'est les conditions financières, c'est la désignation d'administrateurs. Tout simplement !

M. DRION .- C'est bien, c'est le tout ? Alors, je demanderai la parole.

M. LE PRESIDENT.- Vous l'avez. M. CREMER interviendra également après.

M. DRION (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, je voudrais d'abord remercier M. MESTREZ pour son intervention qui a permis de rappeler les enjeux du dossier.

Aucune ambiguïté entre nous sur cette question. Nous n'avons pas le moindre doute et la moindre hésitation quant à souscrire ce projet.

Nous avons deux réserves. Je pense qu'elles sont à prendre en considération ; c'est pour cela que j'aimais bien que vous précisiez l'objet 0de notre délibération cet après-midi.

La première réserve – et je rebondis sur une question posée en première commission vendredi – la question relative au plan financier.

Vous faites appel aux qualités compétentes d'un notaire que nous connaissons bien tous sur la place de Liège. Ce notaire vous dira qu'il a l'obligation légale d'être en possession du plan financier de la société anonyme avant de pouvoir envisager de recevoir les statuts.

Ce plan financier, il n'existe pas. Je pense donc que l'on met la charrue avant les bœufs et je voudrais bien que le grand projet ne capote pas parce que nous ne respectons pas les normes légales.

Deuxièmement, lorsque nous prenons le dossier que vous nous avez transmis, à côté des statuts qui nous sont proposés, se trouve une convention d'actionnaires. Un des deux fondateurs, SLF participation aurait décidé de déléguer ses mandats d'administrateur à des tiers, ; les tiers étant d'abord une ASBL « l'ASBL Pays de Liège », les deux autres tiers étant la Région wallonne et la Communauté française.

Ces trois organismes n'ont pas délibéré. Alors, vont-ils accepter d'exercer des mandats pour SLF participation. En théorie, on peut peut-être le penser mais en pratique, il me paraît quand même important que nous sachions si ces tiers porteurs de mandats d'administrateurs et tout ce qui s'implique vont l'accepter.

Je souhaiterais évidemment que sur ce point, nous puissions au moins avoir le dossier : la délibération de SLF participation. Voilà quelqu'un qui va détenir 12 postes d'administrateur sur 16 et qui ne va en exercer aucun. Cela me paraît un deuxième élément capital pour que ce dossier puisse être lancé sur des bases juridiques, fermes, cohérentes et stables et n'ayant pas de difficultés.

Adhérer au statut, aller de l'avant pour les statuts, oui. C'est le projet et le principe mais sa concrétisation, ayons en main toutes les cartes avant de procéder à des désignations.

Dès lors, je demanderais de diviser le vote puisque nous avons différentes résolutions et nous adhérons au statut à la participation de notre Province mais nous aurons un vote différent au niveau des mandats.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. M. CREMER a demandé la parole. Venez Monsieur CREMER.

M. CREMER (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, nous voici à nouveau devant une proposition d'investissements de la Province dans la création d'une société anonyme. On se retrouve un peu dans le cadre vécu avec le projet IMMOVAL. Quand tout est bouclé, on nous demande de nous positionner sans plan d'investissements. Bref, dans un flou important quant au coût financier réel que la Province va avoir dans cette participation-ci.

Nous nous abstiendrons donc pour les raisons suivantes. Non pas sur l'objectif du projet, mais du fait qu'il n'y ait pas de plan de financement, qu'on parle d'autres acteurs du Pays de Liège. A ma connaissance, il n'y a pas encore d'accord et il n'y a pas encore eu de discussions sur une prise de participation de l'ASBL Avenir au Pays de Liège dans cette nouvelle société. D'autre part, nous craignons que cette tendance de créer des sociétés anonymes, plutôt que des intercommunales, ne soit entrain de s'accroître.

Nous y voyons une perte de lieu de discussions et d'échanges démocratiques étant donné que même ici, nous n'avons pas la possibilité d'aborder à quelque moment que ce soit, les sociétés anonymes où la Province participe, que ce soit de manière majoritaire ou minoritaire d'ailleurs.

Quand on parle de restructuration des outils, des intercommunales - ici je ne pense pas que cela s'applique à ce genre d'intercommunale – étant donné qu'il n'y a aucune autre intercommunale sur le territoire qui ait les mêmes objectifs que celle qui serait à créer ici à la place d'une société anonyme.

Pour ces raisons, le groupe ECOLO s'abstiendra sur ce point. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Je donne la parole à M. le Député permanent GILLES.

M. GILLES, Député permanent (de son banc).- Si vous le permettez, Monsieur le Président, je vais commencer sur la dernière intervention que je viens d'entendre et pour dire que pour faire une intercommunale il faut et il suffit d'avoir au moins deux communes.

Ici, il n'y en a pas une seule. Ne parlons pas d'intercommunale, parlons d'une société qui a l'ambition de gérer ce qu'elle a comme mission. On ne va pas revenir sur l'objet, tout le monde le connaît et j'ai même cru comprendre que tout le monde y adhérerait.

Par conséquent, la demande qui est formulée par M. DRION de scinder le vote est pour moi une bonne idée et la meilleure chose.

Je ne sais pas ce que vous en pensez mais je pense que l'on pourrait accepter cette proposition.

Quant au Business plan, c'est évident, on le sait que pour fonder une société, le notaire n'acceptera pas de la fonder si on ne dispose pas d'un document. On sait cela. Mais, on ne peut pas faire le reproche que l'on examine un dossier alors que tout serait fait et que tout le monde aurait tout vu avant. La preuve, c'est que d'autres reprochent que des choses ne sont pas encore examinées.

Il faut bien que l'on commence par un bout. Le premier bout, c'est d'accepter le principe et de le faire savoir haut et clair. Si ce principe était admis, notre délégation serait composée de telle et telle façon. Cela ne changera pas et ce n'est pas dépendant d'un Business plan. Il est évident que quand le Business plan sera élaboré, on ne manquera pas ici dans cette enceinte de l'évoquer.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député. Si j'ai bien compris, nous allons scinder le vote en deux points. Nous allons voter sur les points 1, 2 et 3. Vous êtes bien d'accord, Monsieur DRION ?

M. DRION (de son banc).- Oui, sur les points 1,2 et 3.

M. GENET (de son banc).- Il y a sept articles. Le premier concerne les statuts. Le deuxième concerne la souscription des actions. Les articles 4 et 5, les représentants et l'article 6, c'est comment organiser le vote. Je veux bien suivre 1,2 et 3. Mais c'est quoi 1,2, 3 ?

M. LE PRESIDENT.- On vote pour les articles 1,2 et 3 et puis on fait un second vote de la résolution.

M^{me} FRENAY.- Moi, je ne suis pas.

M. LE PRESIDENT.- Il n'y a plus de demande d'intervention ? Je clos la discussion générale et nous allons passer au vote. Nous votons sur les articles 1, 2 et 3.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Nous passons au vote pour les autres articles.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

M. MESTREZ, Député permanent (de son banc).- Pour l'article 4, avez-vous les noms ? Les chefs de groupe ont donné les noms.

M. GENET.- C'est une improvisation !

M. GEORGES.- Pour le PS, MM. GILLES et MOTTARD.

M. LE PRESIDENT.- Pour le MR : MM. PIRE et HAMAL comme administrateurs.

Au Conseil d'administration, pour le PS : MM. GILLES et MOTTARD. Pour le MR : MM. PIRE et HAMAL. Pour le CDH ?

M. DRION.- A communiquer

Document 04-05/20 : Arrêt du compte général des fonds gérés par la Députation permanente pour l'année 2003 (compte budgétaire)

Document 04-05/19 : Perception en 2005 de diverses taxes provinciales et règlements y afférents

Document 04-05/18 : Budget provincial 2005

Document 04-05/21 : Budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2005 – 1^{ère} série d'emprunts de couverture des dépenses extraordinaires

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- La discussion a été déclarée close vendredi, avec le dépôt des amendements. Nous allons maintenant écouter les interventions des chefs de groupe. L'ordre a été fixé comme suit : c'est M. GENET qui va entamer la discussion, suivi de M. GEORGES, puis de M. DRION et pour terminer M^{me} CHEVALIER. Je donne donc la parole à M. GENET.

M. GENET (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, notre Conseil devrait, dans les principes de l'institution démocratique, avoir pour fonction de fixer les axes de la politique qui sera celle de la Province et plus précisément de dire quelles seront les orientations, les choix qui seront assignés aux moyens dont dispose la Province dans le cadre de ses compétences.

Ces moyens sont importants puisque aux quasi 350 millions d'euros (quasi 14 milliards de francs) au budget ordinaire viennent s'ajouter 33 millions au budget extraordinaire, ce budget étant mis en œuvre par pas moins de 6000 agents provinciaux sauf erreur.

Je voudrais donc vous faire part de la manière dont notre groupe envisage les choses et peut-être d'une manière un peu générale.

En tête des programmes de tous les partis – excepté peut-être l'extrême droite – figure l'emploi. La première préoccupation. La préoccupation des partis de droite, c'est de baisser les charges, de réduire les impôts pour favoriser l'activité et donc relancer l'emploi. A gauche, on dit on va partager l'emploi disponible.

Quelle est notre position par rapport à cela ? Je voudrais évoquer d'abord la position des alter-mondialistes. La position des alter-mondialistes est de dire - c'est un terme que j'ai appris pour préparer mon intervention - : le développement durable serait un « oxymoron », c'est-à-dire qu'il n'est pas possible compte tenu de notre planète d'imaginer que nos besoins vont pouvoir être remplis si nous continuons sur la même pente avec une seule planète.

Si nous réduisons les énergies – ce que nous puisons dans l'environnement – ce ne sera pas encore suffisant car il faut deux planètes et si les choses restent comme cela, c'est à dire si la démographie reste telle quelle, si les deux milliards d'êtres humains arrivent de Chine et d'Inde, il faudra cinq planètes pour répondre à nos besoins. C'est donc totalement impossible. Dans ce cadre, nous ne pouvons pas imposer à tous le même effort. On ne peut pas imposer au nom de ceux qui regorgent de tout, des efforts à ceux qui manquent de tout.

Je vous rappelle que 5% de la population la plus riche de la planète a un revenu 114 fois supérieur à celui des 5% les plus pauvres de la planète et ces inégalités ne font que s'accroître malgré les efforts de quelques uns.

Que peut faire notre Province par rapport à l'ampleur et à la gravité de ces problèmes ?

Elle a sa place , elle a sa place comme tout le monde, comme toutes les institutions, quelles soient nationales , internationales mais aussi locales. Tous les engagements internationaux plaident pour que tout le monde, même l'individu, prenne sa place dans les efforts à fournir face à l'ampleur des défis.

On aura une solution, le tout est de ne pas avoir une solution brutale qui amène des famines, qui amène 7 mètres d'eau sur les terres inondables , il y aura des solutions. Le tout est que nous amenions les solutions les moins inconfortables pour nos concitoyens.

La solution ne passe donc pas pour notre Province à encourager ou à subsidier des entreprises qui produisent, qui ramassent ou qui gèrent des détritrus. Elles ne passent pas par la production de plastiques, de détergents, de produits chimiques. On crée de l'emploi comme cela. Les engrais améliorent les rendements agricoles, les produits pétroliers font fonctionner le système économique mais on a pas un surplus de richesse au contraire. Ce productiviste et ce consumériste aboutissent à un appauvrissement. La construction prison, la chirurgie reconstructive, les traitements du cancer, les anti-vols, le nettoyage de l'environnement, tout cela ne rapporte rien. Ce sont des coûts de notre consumérisme qui ne rapportent rien comme richesse.

La Province a fait quelque chose et je regrette l'absence de M. PIRE. Il a, après les longues revendications, fait voter à notre Conseil ce subside aux capteurs-solaires. 350.000 Euros. Je parlais de 350 millions pour le budget global. C'est bien mais c'est évidemment insuffisant une fois encore par rapport au défi qu'il faut relever.

Savez-vous que chacun de nous prélevons dans l'environnement 70 tonnes par an, 70 tonnes d'eau, 70 tonnes de pétrole... Nous prélevons 70 tonnes sur la planète par individu, c'est évidemment réparti de manière équitable puisque 20% de la population – qui vivent dans les pays industriels – consomment plus de 80% des flux des matières.

Mais c'est un capital que nous avons et ce stock il fera défaut à nos enfants. D'ailleurs, heureux qu'un des miens soit là pour m'entendre. Il faut construire une écologie industrielle qui va réduire ce flux de

matière, qui va endiguer les déchets, qui va faciliter le recyclage. Mieux, beaucoup d'expériences démontrent que si on pratique de cette façon là, si l'on construit une éco-économie, on peut devenir rentable.

Au Danemark, les entreprises se sont mises ensemble, une qui valorise les déchets, une autre récupère la chaleur et donc sur le plan économique, on a gagné quelque chose et ils sont tout à fait rentables.

La SPI+ pourrait espérer une politique telle que celle là. Elle pourrait être plus dynamique dans cette politique globale qui concerne non seulement le climat, les déchets, les transports, la mobilité, l'eau et l'agriculture.

Permettez-moi de dire quelque mot sur l'agriculture puisque M. le Député permanent est attentif à cette question. Une étude de la VUB a établi que les agriculteurs bio font moins de profits que les agriculteurs conventionnels, que le montant des subsides qu'ils reçoivent sont de 18% inférieurs à ceux que l'agriculteur conventionnel reçoit mais ces agriculteurs bio survivent mieux. Pourquoi ? Parce qu'ils gèrent mieux leurs frais, ils s'immiscent moins leur agriculture.

Notre enseignement provincial en agriculture par exemple pourrait là aussi amener un plus pour ne pas valoriser les techno-sciences, pour ne pas s'immiscer l'agriculture, pour ne pas manipuler les plantes, les animaux au seul critère de l'impératif du profit.

On a connu la vache folle, la vache folle c'est quoi ? C'est le fait de nourrir des herbivores avec des farines animales. C'est franchir ces frontières politiques et éthiques de la nature d'un animal et cela au seul nom du profit, c'est évidemment à la catastrophe que l'on va quand on propose des choses comme celle là et quand on fabrique des choses comme cela.

Notre Province pourrait valoriser les agriculteurs bio en faisant la liste des points de vente. Il y a des ventes à la ferme, cela pourrait être fait avec notre Liège, Notre Province. Notre toute-boîte. Elle pourrait notre Province adopter un arbre fruitier dans un verger bio et en Hollande, les habitants adoptent un arbre dans un verger bio pour le franc symbolique. Ils se réservent la production et comme cela ils retrouvent un lien à la terre et à la nature.

De la même manière, sur les routes de nos Provinces, on pourrait mettre des affiches en disant que ce terrain est cultivé selon les normes bio et il y a beaucoup d'agences qui travaillent dans ce sens.

On y gagnerait, non seulement sur la qualité des produits mais M. le Député PIRE – et une fois encore – M. le Député PIRE dans le cadre de Liège, Province Santé, on a établi que le consommateur qui réduit de 3 à 4 fois son exposition aux pesticides en mangeant des produits bio. Le lien entre la santé et la gestion de résidus et de pesticides est établi aujourd'hui, donc aujourd'hui, sur le plan de la santé, nous aurions également en plus significatif.

Un autre exemple, la Province sœur de Flandre occidentale. 500 fonctionnaires reçoivent ou peuvent commander toute les semaines un colis biologique. C'est une initiative qui pourrait relancer l'agriculture de manière intéressante. Cette même Province de Flandre occidentale – ce n'est pas si loin – a mis le défi, 10% de bio en 2010 avec les acteurs concernés par le secteur biologique.

Dès lors, je pense que notre Province pourrait être beaucoup plus active, beaucoup plus dynamique dans ce domaine en créant par exemple une faculté de santé environnementale qui étudierait les causes de maladie liées à l'alimentation et à la nutrition.

Les conséquences sur notre santé et sur nos modes de vie, nos modes de déplacement, la qualité de l'air, on pourrait créer cela au niveau de l'Administration centrale : un éco-responsable des achats. On pourrait engager un éco-ouvrier qui travaillerait sur la pénibilité du travail. On pourrait engager un éco-industriel dans le cadre d'un Maribel Rio.

Pourquoi ne pas lancer une grande campagne dans la Province avec deux objectifs ? Réduire les emballages de plastique fabriqués à base de pétrole, cela représente 7% du poids et 22% du volume des déchets. On pourrait parfaitement remplacer ces emballages par des emballages bio dégradables qui sont fabriqués à partir de protéines végétales qui se trouvent dans les céréales, dans les betteraves. On a un

double bénéfique : économie de pétrole d'une part et d'autre part les biopolimaires sont dégradés par les bactéries qui se trouvent dans le sol.

Permettez-moi de faire une citation : « l'humanité se trouve à un moment crucial de son histoire. Nous assistons actuellement à la perpétuation des disparités entre les nations et à l'intérieur des nations. A une aggravation de la pauvreté, de la faim, de l'état de santé, de l'analphabétisme et à la dégradation des éco-systèmes dont nous sommes tributaires pour notre bien-être. Mais si nous intégrons les questions d'environnement et de développement et si nous accordons une plus grande attention à ces questions, nous pourrions satisfaire les besoins fondamentaux, améliorer le milieu de vie pour tous, mieux protéger et mieux gérer les éco-systèmes et assurer un avenir plus sûr et plus prospère. La tâche est possible si nous oeuvrons ensemble dans le cadre d'un partenariat mondial pour le développement durable ». C'est le préambule de la conférence des Nations-Unies de Rio en 1992.

Ce qui intéresse directement notre Province, ce préambule poursuit en disant « l'un des principaux éléments indispensable à la réalisation du développement durable est une participation du public à la prise de décisions ».

De plus, dans un contexte plus spécifique de l'environnement et du développement, on a vu surgir la nécessité de nouvelles formes de participation. C'est pour cela que nous avons proposé un budget participatif pour les équipes éducatives et que nous avons formulé une autre proposition dans ce sens qui n'a malheureusement pas pu plaire à la majorité.

On pourrait faire de Liège, à côté de, ou plutôt que de faire un haut lieu de l'événementiel dont on ignore les bénéfices à long terme, une Province phare en matière de développement respectueux de l'environnement. C'est ce qui se passe au canton de Genève. Il fixe un calendrier du contenu, des modalités, du financement des mesures à entreprendre. Il met en place un comité de pilotage, un système de management environnemental, des indicateurs de développement. On met la formation et l'information au service de cet idéal, on intègre la coopération au développement qui est dérisoire dans notre budget (25.000 Euros). Un million sur un milliard quatre cent mille – un mille quatre centième de notre budget et on pouvait mettre en place un agenda 21 transfrontalier dans le cadre de l'Euregio.

A côté de la comptabilité sur laquelle nous allons voter demain, faite de chiffres, on pourrait élaborer une comptabilité verte qui ferait des éco-bilans, qui dresserait des plans, des rapports environnementaux et qui nous permettrait d'assurer que notre administration, les formations que notre Province organise, les lieux qu'elle gère, les services qu'elle propose sont conformes à un management durable.

Par effet d'entraînement, cette gestion stimulerait le progrès technique, elle aurait valeur d'exemple et permettrait ainsi d'internaliser les coûts environnementaux. Elle augmentera la motivation des agents et elle créera une culture d'entreprise dynamique et innovante.

Vous avez peut être entendu récemment l'analyse de Greenpeace qui considérait qu'en Belgique les nouvelles technologies notamment en matière d'énergie permettraient de créer 24.000 emplois en Belgique. Combien parmi ces 24.000 emplois notre Province pourrait-elle prendre. C'est quand même intéressant, elle pourrait avec une volonté à ce niveau là mettre la technique en économie d'énergie, en agriculture biologique, en évidence et cela aurait un effet démultiplicateur, les liégeois seraient reconnus comme auparavant en industrie lourde et fine mécanique, détenteurs de compétence dans ces domaines de l'avenir et cela amènerait contrat, emploi.

Chantiers gigantesques, défi motivant, nous invitons la majorité – à l'occasion notamment de l'arrivée de notre nouveau Gouverneur – à entreprendre une politique ambitieuse pour lui donner le souffle qu'il lui manque manifestement aujourd'hui.

Permettez-moi de terminer avec le rêve que je pourrais faire pour la Province.

J'ai un rêve, j'ai un rêve que notre Province comme le Danemark interdirait la construction de centrales électriques au charbon.

J'ai un rêve que comme Israël qui l'a fait, on ouvrirait la voie de nouvelles technologies qui amélioreraient la productivité de l'eau.

J'ai un rêve que notre Province comme la Corée du Sud, qui l'a fait, couvrirait d'arbres ses collines et ses montagnes.

J'ai un rêve comme le Costa Rica , qui a lancé un plan énergétique national pour répondre à ces futures besoins en énergie par des sources renouvelables.

J'ai un rêve que notre Province, comme l'Allemagne, qui l'a fait, en tête des expérimentations sur le transfert fiscal réduit les impôts sur le revenu et compense leurs baisses par des hausses de taxes sur l'énergie.

J'ai un rêve que notre Province, comme l'Islande, lance la première économie du monde fondée sur l'hydrogène.

J'ai un rêve comme les Etats-Unis qui l'ont fait de diminuer l'érosion du sol de près de 40% depuis 1982.

J'ai un rêve que comme les Néerlandais, nous montrions au monde entier comment construire un système de transports urbains qui confère à la bicyclette un rôle central pour accroître la mobilité urbaine en améliorant la qualité de la vie.

J'ai un rêve comme la Finlande a interdit le conditionnement des boissons sous des formes non rechargeables.

Ce rêve, il est réalisable et j'engage la majorité à s'y engager. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur GENET. J'invite maintenant M. GEORGES.

M. GEORGES (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Monsieur le Gouverneur, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, « la politique c'est avoir une série de projets et agir pour que ces projets se réalisent ».

Avec le groupe socialiste de notre conseil, je me réjouis une fois encore du travail exceptionnel réalisé dans le cadre de la préparation du budget 2005. Aujourd'hui, j'avancerai quelques trois constats et six réflexions.

Constat n°1 : nous sommes en boni. Un budget de 351.000.000 d'euros de recettes et de 347.000.000 d'euros de dépenses. En bon père de famille nous arrivons grosso modo à un boni présumé de 4.000.000 d'euros.

Conclusion : la prévoyance est donc de rigueur et cette situation laisse d'office peu de place aux critiques.

Constat n°2 : pas de nouvelles taxes. En plus de cette bonne santé budgétaire, nous constatons une stabilisation des taxes et la charge fiscale par habitant de 129,53 euros , ce qui fait de notre Province de Liège une des province la moins chère de Wallonie.

Conclusion : nous sommes loin, très loin de la rage taxatoire et on s'en félicite.

Constat n°3 : les innovations sont nombreuses. Contrairement à ce que j'ai pu lire dernièrement dans la presse, notre budget 2005 n'est pas un simple « copié-collé » de notre budget 2004. Il est novateur. Multiples sont en effet les innovations et dommages pour celles et ceux qui se voilent les yeux . S'ils sont aveugles, ils ne sont, je l'espère pas « mal entendants ».

Il me plait de souligner, en effet, avec le groupe socialiste quelques projets novateurs. Je dis bien quelques projets car le temps nous manque pour les évoquer tous sans exceptions.

Prenons par exemple l'enseignement qui surfe d'année en année sur la courbe exponentielle de sa population scolaire en pleine croissance. Merci tout d'abord aux parents, on en parle rarement. Ils font confiance à l'enseignement provincial liégeois ; merci aux enseignés, merci aux directions et aux enseignants qui prouvent chaque jour la qualité de leur enseignement. Si le facteur humain joue un rôle indispensable à ce niveau, rien ne serait possible si, un plus de ces efforts, notre Province n'investissait pas depuis des années pour faire la publicité qui s'impose et pour investir dans les bâtiments. Parmi ces investissements en bâtiments, nous retiendrons les nouveaux efforts pour CAMPUS 2000 ainsi que les efforts qui seront consentis notamment à la Reid en matière de construction de nouveaux locaux.

Toujours en matière d'enseignement les options nouvelles qui se créent au sein de l'Enseignement de la Province de Liège le sont toujours après une mûre réflexion et en accord avec les autres pouvoirs organisateurs.

Enfin, s'occuper aussi des élèves en décrochage scolaire en renforçant le réseau d'aide sociale, c'est une excellente et nouvelle initiative.

Après l'enseignement, la formation.

Quant à la formation des agents des services publics, nous avons compris que les nouveaux bâtiments de Seraing vont bientôt sortir de terre et les membres de la sixième commission (enseignement et formation) se sont engagés à, ensemble, réfléchir à la dynamisation et l'actualisation, des formations initiales.

Un autre constat en matière de sports et de loisirs.

Je soulignerai quatre nouveaux dossiers :

1. Les investissements pour la création d'un journal sportif qui sera diffusé tous les dimanches sur RTC sous la rubrique « RTC-SPORTS ». Présidant depuis quelques années le Conseil supérieur des Sports de la Communauté Wallonie-Bruxelles, j'avais constaté que, parmi les douze chaînes de télévisions locales, une seule n'avait pas encore d'équipes et de rubriques sportives. C'était précisément RTC-TELE LIEGE.

Aujourd'hui, et demain, grâce à nous, cela sera chose faite.

Mais ne nous reposons pas nécessairement et autrement sur nos lauriers car un effort devra aussi être engagé pour retrouver des minutes de sport en suffisance au sein de la radio et particulièrement à la RTBF-LIEGE. Un autre défi à relever.

Toujours au niveau de la presse, nous renforcerons également les partenariats entre RTC et Télé Vesdre, ce qui est une excellente initiative.

2. La rénovation totale de la piscine de Wégimont qui répondra plus à la demande actuelle du Sport et des Loisirs et qui devra, j'insiste, être en parfaite conformité avec les arrêtés des gouvernements wallons en matière de sécurité et de sauvetage.

3. La modernisation du Country Hall du Bois Saint-Jean qui deviendra une salle de sports et de spectacle passant d'une capacité d'accueil de 1750 places à 7500 places. Projet ambitieux certes mais projet qui donnera à Liège un outil exceptionnel et digne d'une grande métropole.

4. 2005. Ce sera aussi en Province de Liège l'organisation des « SPECIAL OLYMPICS », un événement à ne rater sous aucun prétexte....

Après le sport et les loisirs, la culture n'est pas en reste bien au contraire puisqu'elle poursuit ses initiatives de plus en plus nombreuses. Elle héritera notamment d'un budget destiné à l'acquisition de nouvelles pièces pour son Musée de la Vie Wallonne ; elle dynamisera de multiples actions et expositions, elle valorisera le fonctionnement du Fonds d'Histoire du Mouvement Wallon, etc, etc.

J'ai cité quelques départements. Je ne développerai pas ici les nouvelles initiatives prises en matière de Tourisme, d'Agriculture, de Logement, de Communication, de Santé, d'Environnement, de Grands événements, etc.

Conclusion 3 : celles et ceux qui n'ont pas écouté l'énumération de ces nombreuses et diverses nouvelles initiatives provinciales doivent d'urgence se faire prescrire une forte dose de complexes vitaminés et prendre quelques jours de repos en montagne. En plus d'augmenter le taux d'oxygène de leur sang (elles et ils) stimuleront de facto leurs cellules cérébrales.

Voilà pour ces quelques constats.

Passons si vous le voulez bien, Monsieur le Président, aux réflexions.

Réflexion 1 : le redéploiement de notre région.

Même si je suis déjà intervenu à ce propos ce vendredi, j'insiste pour que notre Province soit omniprésente dans les trains qui poursuivent aujourd'hui un seul but à savoir la reconversion de notre Région et donc de notre Province. Il faut susciter le dialogue et les actes concrets à tous les niveaux.

Notre Province était présente dans la structure « Liège 2000 ». Elle est présente au sein du groupe « L'Avenir du Pays de Liège ». Elle doit aussi et surtout être active aujourd'hui au sein du Groupement pour la Reconversion Economique du Pays de Liège.

Aux côtés des responsables de la Région wallonne, nous devons aussi être les moteurs de la reconversion économique du Pays de Liège. Nous devons maintenir et développer les activités déjà existantes mais devons aussi et surtout développer et créer de nouvelles activités dans l'industrie, les services, le marchand et le non marchand.

Mais nous, Liégeois devons avant tout être conscients de notre potentialité. A nous d'y croire vraiment et à nous d'entreprendre d'urgence.

Une autre réflexion : les travaux réalisés au sein de l'Euregio Meuse-Rhin.

Comme nous le savons tous et toutes, notre Province est un des cinq partenaires de l'Euregio Meuse-Rhin.

Force est de constater que notre Conseil provincial est rarement informé des travaux qui se déroulent tant au sein des commissions qu'au sein des séances publiques de l'Euregio.

Je suggère à notre Gouverneur, nouveau Président de l'Euregio Meuse-Rhin de réfléchir avec notre Députation permanente à une structure de communication qui, régulièrement, informerait les membres du Conseil provincial de Liège des projets et résolutions de l'EMR . Sans conteste, l'Euregio doit d'urgence soigner sa communication.

Réflexion n°3 : la Formation et l'Enseignement

Notre Province, avec la Province du Hainaut, reste encore aujourd'hui un modèle du genre en matière d'Enseignement de Formation.

Même si la tendance actuelle vise de plus en plus à valoriser la formation et à développer les CEFA (Centres d'Education et de Formation en Alternance).

Notre Province doit continuer à se battre pour défendre les valeurs de l'enseignement technique et professionnel de plein exercice et ce, principalement dans les secteurs porteurs d'emplois.

Réflexion n°4 : la rationalisation des intercommunales.

L'objectif annoncé sous le Gouvernement VAN CAUWENBERGHE n°1 était de diminuer de moitié le nombre d'intercommunales.

Aujourd'hui, sans être fétichiste des chiffres, une vaste enquête va être entamée notamment par le Ministre Philippe COURARD.

Celui-ci ne plaide pas pour la création de méga-institutions qui éloigneront automatiquement les citoyens des services proposés.

M. le Ministre des pouvoirs locaux, Philippe COURARD, va lancer dans les prochaines semaines une grande consultation auprès des mandataires qu'ils soient conseillers communaux, conseillers CPAS, conseillers provinciaux et députés permanents.

Cette consultation aura pour objectif de tenter de connaître la position dite majoritaire sur différents dossiers dont :

- la rationalisation des intercommunales ;
- l'élection directe des bourgmestres ;
- la motion de défiance ;
- la participation citoyenne ;
- etc, etc.

Je suggère qu'ensemble, nous nous tenions prêts à répondre à cet élan de proximité.

Nous sommes très fiers de rappeler régulièrement que l'organisation de nos intercommunales en Province de Liège sont des modèles du genre.

Chaque jour, nous pouvons le vérifier et c'est très bien ainsi.

A nous aussi d'être à la manœuvre si rationalisation il y a ou il y aura.

Réflexion n°5 : la gestion des cours d'eau de classe 2 et 3.

Cette gestion vient d'être transférée des Provinces vers la Région.

Celle-ci, donc la Région, se rend compte aujourd'hui qu'elle n'est pas équipée pour cela.

Notre Province risque donc de récupérer cette compétence.

Notre Députation permanente est-elle préparée à cette éventuelle récupération ?

Réflexion n°6 : nos locaux provinciaux déclarés « non fumeurs ».

A titre personnel, je remercie la Députation permanente pour cette excellente initiative qui a été annoncée d'une manière bien conviviale.

Je sais que cette décision est très bien appréciée par les non-fumeurs qui, depuis des années, sont victimes du tabagisme dit passif. Je sais aussi que cette décision n'est pas toujours comprise par les quelques fumeurs irréductibles de notre Assemblée provinciale, mais ils font l'effort d'appliquer cette consigne et je les en remercie.

Je ne puis que les encourager avec beaucoup de volonté, à progressivement diminuer voire arrêter de fumer une bonne fois pour toute.

Leur décision leur appartient bien sûr mais ils doivent savoir que nous serons tous, ici nombreux pour les aider dans ce que j'appellerai leur « combat pour une vie sans tabac ».

Tout cela dit, Monsieur le Président, Madame la Greffière, Messieurs les Députés, mes chers Collègues fumeurs et non-fumeurs, je tiens à vous confirmer que le groupe socialiste, après avoir examiné minutieusement le projet de budget 2005, ne s'abstiendra pas car il sait prendre ses responsabilités.

Le groupe socialiste ne votera pas contre le budget car il n'a pas trouvé de copié-collé, bien au contraire, il a découvert un foule d'innovations exceptionnelles mais hélas volontairement ignorées par les groupes de la minorité.

Et oui, M. GENET, j'ai aussi un rêve. Je rêve que les groupes de la minorité votent notre budget 2005.

En conclusion, le groupe socialiste qui est un groupe d'action, qui a du cœur, et a la volonté de soigner l'image de sa Province votera pour le projet du budget 2005.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'invite maintenant M. DRION.

M. DRION (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, mes chers Collègues, avant de vous faire part de nos réflexions sur l'objet de mon intervention, je réitère, au nom de mon groupe, la bienvenue à Michel FORET, notre nouveau gouverneur.

Quelle mise en jambe pour un néophyte de la Province que d'assister aux réunions d'octobre d'un Conseil provincial !

Le groupe CDH-CSP forme le vœu que les compétences et l'expérience qu'il a acquises à différents niveaux de pouvoir, comme conseiller communal d'abord, comme ministre ensuite, puissent être mises au service de notre institution. Qu'il sache trouver sa place dans notre maison, devenue sienne maintenant, lui garder son caractère résolument moderne et continuer à lui insuffler ce même élan porteur de multiples réalisations et projets.

Des réalisations, des projets, n'est-ce pas cela la vie ? Si notre vie cherche un parfait équilibre entre le rationnel et l'intuitif, notre Province, cette entité bien vivante, peut se laisser emporter par l'intuition, pourquoi pas, pour autant que le rationnel veille.

Et lorsque nous évoquons le rationnel, quoi de plus naturel en somme que de parler de nombres, de parler chiffres.

Ainsi, sans abuser des chiffres, analysons le projet de budget qui est soumis à notre examen et, demain, à notre vote.

Depuis quelques années déjà, nous constatons que les recettes à l'ordinaire augmentent, mais pas autant que les dépenses.

La note de politique générale – budget 2005 – précise que nous devons nous attendre à une progression des dépenses de l'ordre de 4,2%, alors que les recettes, elles, n'augmenteraient que de 1,8%. C'est un premier signal qui doit nous rendre vigilants.

Notre Députation permanente omet dans son budget – oserais-je croire, par oubli – des dépenses qu'elle devra couvrir pour ne pas être à découvert.

Certaines charges annoncées ne sont malheureusement pas contrôlables.

Nous devons donc avancer prudemment dans l'analyse de votre projet de budget.

1. Le personnel.

Dans un souci de transparence et de parfaite information du Conseil provincial, le Ministre régional des Affaires intérieures, Philippe COURARD, rappelle que « en plus du tableau du personnel, une note reprendra le plan d'embauche et de promotion de l'année en cours afin de permettre une gestion prévisionnelle affinée et une parfaite information des conseillers ».

A ce jour, nous n'avons pas encore vu le plan d'embauche du personnel ; nous ne pouvons donc pas vérifier votre projet de budget relatif aux dépenses du personnel.

Par ailleurs, nous constatons que les frais administratifs diminuent mais que, par contre, les frais techniques augmentent considérablement. Cela signifie-t-il que la Province, techniquement bien équipée, ne fait pas suffisamment confiance en son personnel et préfère recourir à la sous-traitance ?

Les frais de séjour et de représentation ont diminué. Pourquoi ? Des dépenses excessives ont-elles été engagées au cours des exercices précédents ? Qu'en est-il dans la réalité ?

2. Les cours d'eau non navigables.

Dans le recadrage des compétences dévolues aux provinces par l'ancien Ministre Charles MICHEL, les cours d'eau doivent être transférés à la Région. Les arrêtés d'exécution n'ont pas encore été pris. L'actuel Ministre des Affaires intérieures semble vouloir maintenir aux provinces, cette compétence, tant il reconnaît l'expertise de ses agents en la matière. Dans la presse de ce jour, il le confirme sans réserve. En 2004, par modifications budgétaires, nous avons dû intervenir. Tout porte à croire qu'il en sera de même en 2005, dont coût 500.000 euros.

3. Les services d'incendie.

Alors que notre contribution au financement des services d'incendie doit être augmentée de 50% par rapport à 2004, notre Députation permanente semble opter pour un statu quo. Je reviendrai sur le sujet ultérieurement en évoquant la problématique institutionnelle, mais à ce stade, c'est un coût non porté en dépenses de 955.000 euros.

4. L'énergie.

Si nous devons saluer les efforts déployés par les gestionnaires des intercommunales liégeoises dans le secteur de l'énergie afin de leur préserver notamment un ancrage liégeois, nous devons, toutefois, rester attentifs aux conséquences de la libéralisation du secteur sur les dividendes des pouvoirs locaux. Nous n'en voyons sans doute pas l'effet pour 2005 mais, selon le principe consacré, gérer c'est prévoir.

Ce principe m'amène à prolonger notre réflexion sur le budget en analysant le rapport de la Cour des comptes. Les pouvoirs locaux, en ce compris les provinces, mettent un point d'honneur à présenter un budget en équilibre, voire en boni. L'objectif est louable.

Il convient cependant de ne pas être dupe de l'exercice. Notre groupe l'avait déjà souligné l'année dernière sans être vraiment contesté.

La Députation permanente nous autorisera cette année encore à lui rappeler que nous ne sommes pas dupes du résultat budgétaire annoncé.

Néanmoins, les années passant, le budget provincial devra toujours être conçu avec plus de rigueur.

La Députation permanente ne manquera pas dans sa réponse de demain de nous indiquer ce que serait son budget ordinaire de 2005 si les seules observations de la Cour des Comptes étaient prises en considération et transposées en chiffres.

Ainsi, la Cour des Comptes observe ce qui suit.

Pour dégager un résultat global positif au budget ordinaire, la Députation permanente a décidé d'inscrire au budget 2004, par le biais d'une dernière modification budgétaire, les droits en instance au 31 décembre 2003 en matière d'additionnels provinciaux au précompte immobilier ; ces droits représentant un montant de 16.967.316 euros. Pouvons-nous considérer que le boni présumé du budget 2004 ajusté sera bien de 12.267.973,37 euros ? Dans la négative – ce qui est à craindre – le premier article de notre projet de budget 2005 devrait être revu à la baisse.

En analysant les prévisions de recettes, la Cour des comptes observe que notre Députation permanente prévoit une augmentation de 3,3% dans le secteur des soins de santé. Il serait utile que la Députation permanente s'en explique et ce d'autant que nous ne bénéficierons plus de recettes du Centre Princesse Astrid de La Gleize qui a été cédé par convention au Centre Hospitalier Peltzer-la-Tourelle au 1er janvier 2004.

Le crédit spécifique de prélèvement pour permettre à notre Province d'allouer une aide financière aux communes sous la forme d'une participation au financement et à la gestion des services d'incendie a été évoqué ci avant et je n'y reviendra pas.

Nous devons ajouter à cette analyse l'absence de crédit relativement aux dépenses de non-valeurs. Ces dépenses ont atteint en 2003 : 7.560.343,74 euros. Notre projet de budget méconnaît donc les dispositions de l'article 5 de l'arrêté royal puisque il ne comprend pas l'ensemble des dépenses et des recettes.

Quelques axes tirés de la plume de la Cour des Comptes.

L'objectivité de l'analyse de votre budget, en regard notamment des observations de la Cour des Comptes et de la circulaire budgétaire de la Région wallonne, m'amène à relever que vous avez sous estimé deux prévisions de recettes à savoir : la quote-part dans le fonds des provinces : vous avez prévu une majoration de 2% alors que vous auriez pu prévoir une majoration de 2,41%.

M. GERARD, Député permanent.- C'est très grave !

M. DRION.- Cette différence n'entraînerait qu'une estimation de recettes complémentaires de l'ordre de 128.000 euros.

Votre prévision de recettes fiscales en matière de centimes additionnels est sous évaluée par rapport aux directives de la circulaire budgétaire. Tenant compte manifestement du contentieux du recouvrement et/ou de l'importance du nombre de non recouvrement, vous avez adopté une démarche raisonnable et je ne pense pas qu'un crédit complémentaire se justifierait.

Les deux points qui précèdent dans leur analyse objectiver ne compensent évidemment pas les quatre manquements que j'ai identifié ci avant et auxquels s'ajoutent les dépenses non budgétées mais qui, soyons réalistes et sérieux, vous incomberont.

Nous pourrions conclure au pire en mettant à mal votre budget mais nous connaissons notre Député rapporteur, de son prénom Gaston. Il ne commettra pas la gaffe de laisser le projet de budget qu'il nous présente sans les adaptations objectives que je viens de souligner.

L'acte politique que nous posons cette semaine imposait, sans doute, à la Députation permanente de vous présenter le projet de budget 2005 en boni.

Comme le bulletin que nous vous avons délivré, vous l'indique, vous pouviez mieux faire ; avec le traitement à base d'oxygénateurs cérébraux que nous vous prescrivons vous ne pourrez que mieux faire.

Qui parle budget, doit parler de fiscalité.

La Députation permanente non annonce garder en 2005 le même nombre de taxes et les mêmes bases de perception fiscale qu'en 2004.

Vous n'ignorez pas notre totale opposition à votre politique fiscale.

Nous observons que notre Province lève des impôts budgétairement estimés à 136.052.036 euros. L'essentiel e cette recette provient des centimes additionnels au précompte immobilier. Nous enregistrons à cet égard une recette de 126.302.000 euros.

Nous avons déjà dénoncé précédemment cette situation qui laisse clairement apparaître :

- une fiscalité portée et supportée quasi exclusivement par les propriétaires ;
- une fiscalité statique et qui ne prend pas en considération des situations polluantes.

Nous plaidons pour une fiscalité dynamique tendant à éradiquer les actes portant atteinte à l'environnement, à la qualité de la vie, en un mot portant atteinte à un développement durable de notre Province.

Nous n'avons pas souhaité improviser sur le sujet, ni être purement démagogique en proposant la suppression par exemple de la taxe pour les actions provinciales ; la démarche eut été simple, voire simpliste.

Si nous avons salué votre première réforme fiscale à laquelle nous avons d'ailleurs participé, en supprimant des taxes devenues obsolètes, nous devons souligner actuellement votre immobilisme.

Nous proposons aujourd'hui que les activités génératrices de pollution soient taxées. Pourquoi ne pas lever une taxe sur les envois postaux sous film pastique ? Les recettes de cette taxe permettraient de mener une politique préventive en matière d'environnement.

Nous pensons qu'une réforme de la fiscalité s'impose afin que l'effort financier demandé à chaque citoyen garde un caractère de juste participation, comme le souligne et le souhaite la Région wallonne.

Dès lors, nous proposons que la Province, et notamment sa commission des Finances, en concertation avec les pouvoirs régionaux et communaux, élabore, dans les plus brefs délais, un plan de réforme de la fiscalité provinciale et ce, dans le plus grand respect du citoyen. Un nouveau pacte fiscal qui tienne compte des objectifs stratégiques de la Région doit être négocié entre les communes et les provinces.

Mais, au-delà des chiffres, du budget, de la fiscalité, vous nous permettrez, comme chaque année, quelques réflexions sur notre institution et quelques propositions pour une politique plus en phase avec les attentes et demandes des Liégeoises et des Liégeois.

L'Institution provinciale.

1. Notre groupe CDH-CSP a toujours plaidé pour une institution provinciale dynamique, proche du citoyen et partenaire des villes et communes.

En paraphrasant M. TAMINIAUX, Président de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, nous devons aujourd'hui constater que la Province œuvre journalièrement sur le terrain pour que les conditions essentielles à l'épanouissement de chacun soient rencontrées : sécurité, aide et action sociale, sport et santé, logement, enseignement et culture, environnement, distribution d'eau et d'énergie.

Avec les communes, la Province offre un parfait maillage de proximité pour assurer un service public adéquat.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, la presse de ce jour, nous conforte dans cette approche. La réformette de M. MICHEL a du plomb dans l'aile. Je pensais néanmoins qu'elle était un compromis arc-en-ciel ; comme quoi, l'arc-en-ciel n'annonce pas toujours la fin de la tempête.

2. Avec les décrets wallons relatifs aux partenariats et à la Province, nous pensions le débat clos. Les accords des actuels gouvernements pour la Région wallonne et la Communauté française nous confortaient dans ces approches, les gouvernements souhaitant poursuivre, avec les pouvoirs locaux, la recherche de la meilleure cohérence.

Quelle n'est donc pas notre surprise de constater que la Province de Hainaut entreprend, devant la Cour d'arbitrage, quelques dispositions essentielles du décret organisant les provinces wallonnes !

Comment faut-il analyser cette initiative que notre Province n'a pas prise ou ne relaye pas ?

Faut-il constamment remettre sur le métier l'ouvrage avec tous les risques d'insécurité juridique, d'insécurité institutionnelle, en un mot d'insécurité pour tous les collaborateurs provinciaux ?

3. Dans cette ligne, faut-il remettre en cause le cadre des partenariats et/ou les compétences reprises par la Région wallonne ? Nous observons que certaines provinces, dont la nôtre, ne poursuivent pas le programme de partenariats relatif au service régional d'incendie. L'inscription budgétaire n'est pas conforme aux dispositions légales. J'ai évoqué tout à l'heure l'évolution annoncée à propos de la compétence en matière de cours d'eau non navigables ;

Pour nous, les querelles entre niveau de pouvoir ne sont plus de mise ; les urgences sont ailleurs si nous voulons réellement préparer une société humanisée, avec un développement humain harmonieux, un respect de soi et des autres, une maîtrise de soi, une société dopée de l'effort, du ses des valeurs, de la création et de l'art, une société ayant le goût du risque, avec capacité d'insertion réelle, d'intégration, de plein emploi, d'accès à la connaissance, du respect de la différence et de l'ouverture au monde.

5. Pour en terminer avec ce chapitre institutionnel, je ne eue passer sous silence deux situations qui nous permettent de penser que les pratiques politiques ne font pas encore bon ménage ou ne riment pas avec principe juridique.

Dois-je d'abord rappeler que le pacte culturel n'est toujours pas respecté dans les instances de l'ISF ?

D'autre part, faut-il également rappeler l'attitude de M. Charles MICHEL, alors Ministre des Affaires intérieures, suite aux recours que mon groupe avaient introduits contre les décisions de la Députation permanente et de notre Conseil en matière de modification de la représentation provinciale ?

Il n'est nullement ici question de critiquer les options personnelles et les évolutions politiques personnelles ; en ce domaine, chacun agit selon ses critères de référence. L'électeur doit quant à lui être protégé face à cela. La législation est là pour le protéger ; ceux qui détiennent le pouvoir juridictionnel doivent appliquer cette législation.

Tel n'a pas été le cas et nous sommes en droit d'attendre, de notre institution, de notre assemblée et de notre Députation permanente, un sursaut de légalité et d'objectivité en proposant la révision des décisions qui ont été prises.

Venons-en à quelques propositions du groupe CDH-CSP.

1. Le redéploiement économique.

Nous allons vivre entre juillet 2005 et 2009, un moment fort, un moment historique pour les Liégeois : la fin du chaud, l'arrêt es hauts-fourneaux et la perte d'emplois dans le secteur. Ce sont entre 5000 et 10.000 emplois qui vont être touchés.

Comme institution politique et publique, la Province se doit d'accompagner ce que certains appelleront un traumatisme, ce que d'autres appelleront la reconversion et le redéploiement économique liégeois.

Au-delà des mots, les citoyens attendent des actes.

Les investissements dans le domaine du sport et de la culture, c'est bien mais cela ne doit pas nous faire oublier qu'une de nos premières priorités sera de veiller à la création de richesses et d'emplois dans notre Province.

Il est de notre devoir, dès aujourd'hui, de veiller à l'avenir des travailleurs concernés. Je demande à la Députation permanente qu'elle soutienne des projets de reconversion en Haute-Meuse, en Basse-Meuse et dans toutes les régions qui seront durement touchées. Le Centre nautique provincial de Seraing contribuera-t-il à lui seul au redéploiement économique d'une partie de la région liégeoise, comme j'ai pu le lire dans la Déclaration de politique générale ? Il faut savoir raison garder. Nous attendons d'ailleurs de la Députation permanente un message clair à ce sujet. Soutiendra-t-elle le projet que les communes de la Basse-Meuse préparent ?

Comme vous l'avez constaté, nous avons, à nouveau, déposé un amendement en faveur de la recherche. La Fondation Léon Frédéricq, créée par l'Université de Liège, qui soutient la recherche liégeois, a

lancé dernièrement par voie de presse un appel à la générosité de chacun d'entre nous car aujourd'hui tant les fonds privés que les fonds publics ne suffisent plus.

La reconversion est intimement liée à la recherche. Notre région est riche d'hommes consciencieux, rigoureux qui possèdent des connaissances et un savoir-faire reconnu et envié par tellement d'autres nations. Leurs compétences permettront de travailler à la recherche et à la mise au point de nouveaux produits et/ou de nouvelles applications afin d'assurer ainsi la reconversion du bassin liégeois.

Agoria visite actuellement des entreprises liégeoises bien équipées pour développer des microsystèmes applicables dans les entreprises traditionnelles liégeoises : l'initiative remporte un réel succès. Cette fédération réunit également des entreprises qui possèdent des technologies propres et qui peuvent ensemble participer à un processus de production. Ne pouvons-nous pas embrayer le pas, à notre niveau, et dispenser à tous les jeunes un programme de cours de sensibilisation à l'esprit d'entreprise ? Croire dans la jeunesse, c'est croire en l'avenir.

La région liégeoise dispose d'atouts considérables, non seulement en ressources humaines – ses hautes écoles, son université – mais aussi au niveau de ses infrastructures autoroutières, aéroportuaires, ferroviaires, et des services.

Elle a en outre la chance d'être au cœur d'une région, l'Euregio. Or, une enquête menée récemment par l'Union wallonne des entreprises révèle que 20% des entreprises disposent d'emplois non pourvus en raison de lacunes linguistiques.

Donnons alors un coup de main à l'Union wallonne des entreprises qui s'est engagée à soutenir toutes les initiatives visant à accroître le potentiel linguistique des jeunes.

La Province excelle dans l'organisation de conférences, de colloques ou de distribution de folders : c'est fort bien mais, moins de papier et plus d'humain, c'est mieux.

Dans cette optique, le groupe CDH-CSP propose que la commission des Affaires économiques réfléchisse à un certain nombre d'initiatives ; au-delà du soutien aux projets précités, penchons-nous encore sur :

- Le rôle des médias.

Au moment où notre Province négocie avec les médias des accords de promotion et de soutien de ses activités, ne peut-elle pas également prévoir la diffusion régulière de messages positifs et/ou de témoignages de réussite de reconversion économique ?

- Le rôle complémentaire de la SPI+

Des acteurs économiques nous ont demandé si la Province pourrait, en collaboration avec la SPI+, établir via son site Internet, des contacts avec des sites économiques qu'elle présenterait par thèmes et blocs de compétences. Pouvons-nous vous inviter à y réfléchir ?

- Le rôle de l'Euregio Meuse-Rhin.

L'Euregio Meuse-Rhin est l'un des plus anciens partenariats de coopération transfrontalière en Europe. Traversée par la Meuse et le Rhin, l'Euregio Meuse-Rhin réunit une partie des Pays-Bas, de la Belgique et de l'Allemagne en un important partenariat qui défend les intérêts des 3,7 millions d'habitants, soit un peu plus d'un tiers de la population belge.

Et le rapport « Relations extérieures » 2003-2004 de la Province présente en trois quarts de pages les activités au niveau de l'Euregio ; c'est interpellant.

L'Euregio constitue une mine de ressources encore insuffisamment exploitée par la Province et nous vous invitons à mieux exploiter cette mine.

Nous plaidons résolument pour que la Province soit acteur de la reconversion.

Nous plaillons encore pour que la Province s'inscrive dans un véritable plan stratégique d'inclusion sociale par des politiques accrues, même dans le cadre de partenariat, dans divers secteurs.

Pour nous, chaque personne compte avant tout ; chacun est bien plus qu'un « pouvoir d'achat » ou un numéro de dossier à l'administration, un « lit d'hôpital », un « compte en banque », une « place dans une crèche », une « unité de travail » ou encore « une allocation de chômage.

Chaque personne, c'est une vie irremplaçable, un tout, avec son regard, ses sentiments forts, ses angoisses, ses attentes, ses révoltes.

Les propositions que nous avons portées ces derniers jours, ainsi que toutes celles que nous avons présentées depuis le début de cette législature s'inspirent des attentes de chacun.

La prévention, à tout âge et contre toute forme d'assuétude ou de violence, doit être une priorité et je vous renvoie notamment aux interventions de ma collègue M^{me} DUVAL ; il en est de même de la lutte contre la mauvaise alimentation.

Le droit de chacun à un logement décent n'est plus contesté.

Les accords de gouvernement prévoient l'augmentation du nombre de logements sociaux locatifs. Ne pourrions-nous pas, à cet égard, étudier la possibilité de réaffecter à cette fin des biens immeubles de la Province ?

Nous pensons que le public n'est pas assez informé des types de prêts accordés par la Province en matière de logement.

Nous proposons que la Province octroie, comme cela se fait déjà dans le Hainaut, une avance remboursable au demandeur d'une prime régionale à la réhabilitation de son logement.

En ce qui concerne les habitats permanents, nous ne pouvons que confirmer notre proposition d'amendement.

En matière agricole, nous insistons pour que la Province amplifie la promotion des produits du terroir ; le Service d'analyses agricoles doit mieux faire connaître ses activités auprès des agriculteurs. Les programmes d'échange entre élèves d'écoles d'agriculture francophone et germanophone doivent se multiplier ;

Sans présenter d'amendements budgétaires, notre attention permanente se porte sur les questions d'éducation et de formation.

Le travail réalisé par les « Espaces Tremplins », nous le reconnaissons. Mais, nous pensons que ce n'est pas suffisant. L'année passée, nous avons déposé un amendement pour qu'un psychopédagogue jeune puisse être, sur place, à l'école, auprès des élèves en crise. Notre amendement a été refusé ; ne pourrait-il pas être remis sur le métier ?

D'autre part, nous reviendrons prochainement sur les conditions d'octroi des prêts d'études avec pour objectif qu'un plus grand nombre de familles puisse en bénéficier.

La réforme des services d'incendie nous a amenés, par la voix d'Alain DEFAYS, à vous livrer les préoccupations des hommes de terrain ; notre démarche doit être inspirée par le respect de ceux-ci et de toute la population.

Organisation des services d'incendie, matériels de qualité, véritable formation pratique avec mise en situation, centre de coordination et de documentation, statut digne de ce nom, autant de chapitres d'un dossier prioritaire.

Le moment est sans doute venu de conclure.

Une année 2005 difficile va s'ouvrir mais notre confiance dans les Liégeois doit être totale ; ils ont du caractère. Ils doivent néanmoins conserver, et pour certains retrouver, la confiance dans toutes leurs institutions.

L'année dernière, M. le Député permanent Gaston GERARD me disait : « ... dans une autre vie, quand vous pourrez à nouveau soutenir notre budget, les choses iront sans doute beaucoup mieux ! »

Avant cette autre vie, je souhaite rappeler à M. le Député permanent que mon groupe salue – et a toujours salué – bon nombre d'actions menées par la Province ; considérer le contraire serait injuste. Nos interventions au cours de cette session confirment notre attitude. Nos interventions dans les associations, sociétés et autres organismes para provinciaux en sont un autre témoignage. La province, c'est aussi notre préoccupation ; les habitants de notre Province, c'est notre passion.

Mais revenons-en à notre rendez-vous dans une autre vie. J'en ai pris note et sachez combien vous ne serez pas déçu. Mais aujourd'hui, j'espère que vous ne prendrez pas ombrage de notre position : si votre bulletin scolaire est honorable avec la mention « peut mieux faire », si votre bulletin de santé conclut par une prescription de vitamines et d'oxygénérateurs cérébraux, votre bulletin politique mention « doit mieux faire ».

Nous sommes déjà impatients de vous voir réaliser les missions et de vous voir poser des actes que nous vous suggérons pour une meilleure gestion de notre Province en faveur du citoyen.

Nous ne doutons pas que dans un an, le bilan sera tel que notre groupe pourra étudier une autre approche du budget provincial et, peut être, de son vote.

Je vous remercie pour votre bonne attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur DRION. J'invite maintenant M^{me} CHEVALIER à venir à la tribune.

M^{me} CHEVALIER (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, je ne voudrais pas commencer cette intervention sans dire à notre nouveau Gouverneur le plaisir du groupe MR de le voir à la tête de notre Province et lui souhaiter d'être, comme son prédécesseur, le porte-parole d'une province qui gagne, qui force l'avenir, qui innove et qui ose s'inscrire résolument dans le paysage européen.

Vous collectionnez les mandats électifs, Monsieur le Gouverneur : conseiller communal puis échevin du tourisme, du commerce, des classes moyennes dans cette ville ; député à la Chambre, sénateur, membre du parlement wallon, du parlement de la communauté française, sénateur de communauté et enfin Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire du gouvernement wallon. Le groupe MR est certain que vous mettrez cette formidable expérience au service de tous avec l'enthousiasme et la force de travail qui vous caractérisent.

Mais, soyons honnête, il y a une faille dans ce cursus presque parfait. Jamais vous n'avez siégé comme conseiller, ni comme député dans cette salle. Aussi la session que vous venez de vivre a dû pour vous être source d'informations, d'interrogations, voire d'étonnements.

A l'écoute des interventions et à la lecture du budget, vous avez mesuré combien la mise en adéquation des besoins et des moyens est œuvre délicate. La Députation permanente, disons-le d'emblée, fidèle à son DPG,a, cette année encore, réussi ce périlleux exercice, fidèle à sa déclaration de politique générale : une province pour le 21^e siècle tournant sur trois actes : les actions, le cœur, l'image. L'année dernière, le groupe écolo déclarait pour l'IMAGE, c'est feux et paillettes mais rien derrière ! Or, pour nous MR, les images de cette année sont légion, fortes et révélatrices, presque toujours positives.

Qui d'entre vous n'a pas été ému, en ce début du mois de juillet, de découvrir sur toutes les chaînes de télévision – et Dieu seul sait aujourd'hui le nombre de chaînes que le client de l'ALE – Teledis peut capter aujourd'hui en Province de Liège – de découvrir, disais-je, les images d'une Ville de Liège en fête, parée comme jamais pour séduire le monde entier. Le fleuve avait retrouvé sa juste place : d'instinct les caméramans avaient compris son rôle international mais aussi sa signification urbaine profonde. Les

caméras se sont attardées sur le nouveau pont haubané, prouesse de l'ingénieur liégeois Greisch, sur la statuaire : ancienne comme le plongeur de lanchelevici, moderne comme les cyclistes de Mady Andrien, sur les clochers qui parsèment la Ville, sur les parcs. Tout, y compris le soleil concourait à donner de notre ville une IMAGE qui n'a pas dû laisser indifférents les nombreux téléspectateurs, futurs visiteurs de la Province de Liège. Cette image-là, nous la devons au Gouverneur honoraire Paul BOLLAND : Liège, choisie pour le départ du Tour de France, rêve qu'il a su réaliser et concrétiser avec brio.

Feux et paillettes ? Budget sans envergure ?

Le départ à la retraite de Paul BOLLAND est aussi une autre IMAGE forte. L'hommage n'avait rien de compassé, il était sincère et humain, unissant dans un même élan le gouverneur et son épouse. Si d'aucuns y ont vu une Bollandomania de mauvais aloi, ils ont tort, cet homme rigoureux, avec ses qualités et ses défauts, a marqué pendant 30 ans la Province de Liège. La fête a été à la mesure de ses efforts. L'image d'une entreprise provinciale qui a donné là un signal fort. Paul BOLLAND a symbolisé aux yeux des médias et du public, toutes les actions provinciales : de l'Eurofête au Tour de France en passant par l'année Simenon.

Dire merci à ce meneur d'hommes en utilisant les talents de notre monde culturel était aussi une IMAGE qui ne rappelle en rien, Monsieur GENET, je vous cite, « l'électrocardiogramme plat ».

Par ailleurs, l'année fut fertile en mouvements divers sur les bancs de la Députation permanente : un nouveau député à la tête du secteur économique – tâche lourde et ardue – et une nouvelle greffière. Cette IMAGE-là nous ravit, nous les femmes du Conseil, les hommes aussi d'ailleurs ; j'en suis certaines.

Mouvements sur les bancs de la Députation permanente, mouvements dans les rangs des conseillers. J'ai cru percevoir une certaine lassitude des conseillers. Peut-être ont-ils trop souvent, avons-nous tous trop souvent l'impression de ne pas être associés suffisamment aux dossiers que nous devons avaliser. Nous sommes demandeurs de plus de discussions de fond là où chaque conseiller pourrait apporter son expérience.

IMAGE toujours, oh combien positive et enthousiasmante, la semaine dernière : le percement du tunnel de Soumagne. L'action engagée par le Gouverneur CLERDENT voit là une nouvelle étape pour inscrire notre province dans le vaste réseau européen des TGV. Les minutes gagnées une à une nous rapprochent de nos voisins, permettant ainsi de nous inscrire dans une véritable modernité. Si la bataille longue et dure du passage par Liège du TGV est aujourd'hui gagnée, elle ne doit pas nous faire oublier que d'autres trains sillonnent notre région, contribuant au développement durable. La fermeture envisagée des guichets dans plusieurs gares de notre province – à l'instar des bureaux de poste – nous inquiète. Voilà un élément supplémentaire du maillage social attaqué au sein même du service public ! Dans le nouvel esprit des partenariats qui imprègnent le budget 2005, je ne doute pas que notre Députation permanente sera aux côtés des besoins de notre population.

Mais venons en aux actions qui se révèlent, nombreuses, tout au long de la note de politique générale, comme l'impose le décret du 12 février 2004.

Le groupe MR y a cherché et trouvé, les actions indispensables au bon redéploiement économique du bassin industriel liégeois. Celui-ci est subordonné à une image internationale de qualité où la culture est un atout primordial.

Le budget témoigne de la présence de la Province dans toutes les étapes de la vie de ses citoyens, ces fameuses ligne de vie si brillamment exposées par Roger SOBRY dans son intervention sur l'intranet.

Comme chaque année, le budget fait la part belle à l'enseignement et ce à juste titre.

L'espace qualité formation se bat pour toujours mieux et en temps réel adapter les formations aux besoins des entreprises de notre région. Les formations de pointe, l'originalité de celles-ci attirent des élèves, toujours plus nombreux, d'ici et de l'étranger. Les bâtiments sortent de terre, se parachèvent, se préparent pour rencontrer les besoins futurs. Les budgets suivent une offre d'enseignement en parfaite adéquation avec les besoins du terrain, voilà qui séduit le groupe MR.

Les réponses apportées aux difficultés des jeunes sont aussi rencontrées dans le budget 2005 :

- travail spécifique avec les jeunes en décrochage scolaire ;
- amplification de l'opération diablo-manques et de la lutte contre les assuétudes ;
- continuation de l'indispensable opération Sexetera.

Le budget fait aussi la part belle au prêts : prêt d'études, prêt aux jeunes ménages, prêt à la construction, à l'achat et l'assainissement d'habitations sociales. La note de politique générale est claire : « permettre au plus grand nombre d'avoir accès à la propriété ».

A ce propos, Monsieur GENET, vous vous êtes étonné de la réaction de M. DODRIMONT. J'ai relu avec attention l'intervention de M^{me} RUIZ. Je la cite « Sans vouloir entamer ici de polémique ni donner de leçon » cela me rappelle ce professeur de français qui à l'athénée nous apprenait à décoder les phrases du type « Je ne vous veux pas de mal ». Nous savons trop ce que signifie cette forme de langage. Mais ce n'est pas cela qui a choqué le Bourgmestre d'Aywaille. M^{me} RUIZ a dit « Je note tout de même que la gestion de ces campings au sens large se fait de façon très différente sur le plan humain ».

Le groupe MR vous dénie le droit de juger de l'humanité de qui que ce soit parmi nous. L'action du collège d'Aywaille a permis, pour une somme minime, à des ménages d'accéder à la propriété, comme le souhaite la présente note budgétaire. Votre intervention est agaçante, Madame RUIZ. Vous déclarez « Il est sans doute plus facile, moins onéreux (qu'en savez-vous ?) voire même plus rentable (tiens, ici, vous jugez) d'accueillir sur le territoire d'une commune de nouveaux bâtiments, de nouvelles habitations de moyen ou de haut standing que du logement social ».

Pour nous, c'est dans la diversité de l'offre que la cohésion d'une population se crée. Chaque collègue est la porteur de son propre projet de société. Et croyez-moi, ils sont tous en quête du bien de leurs concitoyens, nantis ou démunis. Nous préférons offrir les conditions de la solidarité au sein de toutes les composantes de la société. En dénigrant l'humanité de certains d'entre eux, vous faites, le jeu des extrêmes experts dans ce genre de propos.

Par contre, nous pouvons aussi qualifier comme vous de modeste la somme des 100.000 euros affectée par la Province à l'aide provinciale aux initiatives communales en matière d'habitat permanent en camping et parcs résidentiels. Mais aujourd'hui, ce budget existe, les contrats se nouent avec cinq communes pour élaborer les projets d'utilisation de ce crédit. Nous verrons en temps voulu les modifications budgétaires qui s'imposent. Ne mettons pas la charrue avant les bœufs. Ne boudons pas notre fierté d'appartenir à une province dont les budgets « santé » recouvrent des actions innovantes, unique en Wallonie ou en Belgique.

Je songe au Centre Patrick Dewaere, à la démarche du CHS de Lierneux, au dépistage du cancer du sein dès 40 ans. Conscientes que c'est entre 35 et 55 ans que se déclarent les cancers chez 30% des femmes, celles-ci remercient la Députation permanente pour son action unique dans notre pays.

Les budgets « Culture » sont en léger accroissement. Mon groupe s'en réjouit. Le deuxième salon du Design s'est ouvert jeudi dernier. Nos créateurs là sont en concurrence avec des créateurs venus de l'Euregio. Ils apportent un souffle nouveau donnant ainsi probablement les garanties de la pérennité de cette manifestation utile au redéploiement économique.

Permettez-moi ici d'ouvrir une parenthèse. Voici bientôt 30 ans que l'Euregio existe et nous pensons que les liégeois ne sont pas toujours conscients des opportunités qui leur sont offertes dans des domaines aussi variés que le social, l'économique, le touristique, la recherche, la santé, la mobilité, l'enseignement, la formation ou encore l'environnement.

Peut-être sommes-nous rebutés par le problème de la langue ? Liège, province francophone la plus septentrionale d'Euregio doit pouvoir apporter et valoriser sa latinité auprès de nos voisins du Nord.

Peut-être méconnaissons-nous l'équipe technique de l'ASBL Euregio Meuse-Rhin installée dans les locaux du Vertbois.

Elle est à la disposition de tous ceux qui souhaitent construire un projet eurégional. Parfois partenaire des projets, les Liégeois sont rarement à la manœuvre. Y chercher des budgets euregionaux doit être un objectif.

L'Euregio doit devenir incontestablement un moteur plus actif de notre économie et de notre culture.

La culture, c'est l'image d'une région. Le budget aide les petites et les grandes institutions : l'Opéra royal de Wallonie et l'Orchestre Philharmonique sont des outils de prestige. L'engagement financier et moral de la Province à leur côté est primordial car c'est ici, et non à Mons, que se situe la véritable capitale culturelle de la Wallonie. Comme avec Jehay, Harzé, Wégimont, culture, tourisme et économie s'interprètent pour le bien de tous.

Je ne serais pas complète si je ne m'arrêtais pas au crédit destiné aux sports, credo provincial par excellence.

- Aides accrues à la formation des jeunes et à la promotion s'actions sportives notamment pour les personnes handicapées.
- Achèvement de la piste d'athlétisme de Wareme.
- Développement du centre de formation de tennis de table à Blegny.

Et surtout, l'engagement substantiel aux côtés de la Région wallonne dans le grand projet de transformation du Country Bois St Jean – Hall du Sart-Tilman.

Je redis que là comme ailleurs, les conseillers de mon groupe sont demandeurs de débats de fond. Vous l'aurez compris, nous avons préféré le fond qui sautant le budget plutôt que la forme. Celle-ci est perfectible, le rapport de la cour des comptes en témoigne. Mais le rapport de Dominique DRION a montré à tout un chacun le travail engagé au sein de la cellule qui gère l'informatisation. Nous avons vu l'ampleur des difficultés, la progression du travail, les réflexions nombreuses, l'assimilation des opportunités offerte par la nouvelle comptabilité provinciale qui, j'en suis sûre, sera totalement performante d'ici peu.

Le budget témoigne que la Province de Liège n'a pas perdu son autonomie et sa force d'initiative. Les partenariats, au contraire, ont permis à notre province plus de visibilité tout en amplifiant ses investissements. C'est pourquoi nous n'avons pas bien compris l'intervention d'Alain DEFAYS en faveur des pompiers. Nous n'avons pas la même lecture des actions en faveur des pompiers. Si le renouvellement du matériel – la province y adhère spontanément – est en cours, je m'étonne dans votre longue motion de n'y voir nulle mention de l'Ecole du Feu. Depuis 1991, avec l'agrément du Ministère de l'Intérieur, la Province concourt à la formation de base et au perfectionnement des pompiers. Ce corps d'élite se plaint du besoin des jeunes formés, prenant la relève suffisamment tôt pour bénéficier de l'expérience de leurs aînés et soulager physiquement ceux-ci. C'est là que nous devons concentrer nos efforts.

L'année dernière, Dominique DRION ne relevait aucune trace d'esprit d'initiative, de créativité dans le budget en vue de la reconversion du bassin liégeois. La lecture du budget que je viens de faire témoigne à l'envi des axes choisis par la Députation permanente pour faire face au choc à venir. Le chemin sera long, pénible, nous devons développer encore et encore des actions nouvelles mais je voudrais insister sur les emplois énormes dérivés des fonctions culturelles et sportives qui, à ce jour, n'ont jamais été véritablement quantifiées mais qui dépassent de loin tout ce que l'on peut imaginer.

Bine que Dominique DRION, nous ayons été vigilant, prudent, pas dupe, que nous ayons lu comme lui toutes les remarques de la cour des compte, notre Députation permanente aura compris que le groupe MR sera à ses côtés pour maintenir la Province en mouvement. Un mouvement que nous voulons constructif pour chaque citoyen.

Nous voterons donc le budget qui s'offre l'élégance d'une fiscalité inchangée, parmi les moins élevée de Wallonie. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère.

III.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2004, je le déclare approuvé.

IV.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la séance close.

- La réunion est levée à 17 h 10.

- Prochaine séance publique le 25 novembre 2004 à 15h.